

Charles Onana : « *Qui l'a dit qu'une très large majorité des victimes sont tutsi ?* »

Transcription des propos de Charles Onana
dans l'émission diffusée le 29 juin 2017 sur France 24
sous le titre : « *Génocide rwandais : BNP Paribas complice ?* »

*



CHARLES ONANA SUR LE PLATEAU DE FRANCE 24, LE 29 JUIN 2017.

PREMIERE PARTIE :

<http://www.france24.com/fr/20170629-debat-partie-1-genocide-rwanda-plainte-bnp-paribas-role-france-sherpa>

[Début de la transcription à 07' 51'']

Raphaël Kahane : Charles Onana, vous n'avez pas forcément la même lecture sur cette période que ceux qui aujourd'hui accusent l'Etat français. Pour vous, il y a une complicité évidente des autorités rwandaises actuelles, vous l'avez dit, vous l'avez écrit. Sur le rôle des banques, quel est d'après vous le rôle qu'ont pu jouer des banques comme BNP Paribas et, derrière, l'Etat français ?

[08' 10'']

Charles Onana : Vous savez, ce qui est très difficile dans ce dossier, c'est que, comme il y a beaucoup d'émotion, et beaucoup, du fait du nombre de victimes, etc., il est très difficile d'avoir un débat serein et précis dans ce dossier.

[08' 26'']

Raphaël Kahane : Vous contestez, vous, la notion de « génocide » ?

[08' 27'']

Charles Onana : Mais écoutez, je corrige d'abord ce qu'a dit la juriste tout à l'heure. Bagosora n'a jamais été coupable de génocide. Relisez le procès Bagosora, relisez le jugement de Bagosora, il n'a pas...

[08' 38'']

Raphaël Kahane : Il a été condamné à 35 années de prison.

[08' 39'']

Charles Onana : Voilà. Donc, ce qui se passe, des gens qui n'ont pas la même position que moi, ils... On arrive tous à la même conclusion, après plusieurs années de procès, ...

[08' 49'']

Raphaël Kahane : Il a été condamné. Là, vous venez de dire qu'il n'a jamais...

[08' 51'']

Charles Onana : Le Tribunal pénal international n'a jamais démontré qu'il y a eu « planification de génocide ». C'est-à-dire qu'on a un génocide sans cerveau. Tout le monde l'a dit, la presse, tout le monde dit : « Bagosora est le cerveau »...

[09' 01'']

Raphaël Kahane : Vous contestez la légitimité du jugement rendu par le Tribunal pénal international ?

[09' 04'']

Charles Onana : Non, mais écoutez, j'ai rencontré Madame Carla Del Ponte en 2005. Elle m'a fait énormément de révélations. Elle voulait par exemple poursuivre... Parce que le mandat qui a été confié à cette juridiction, il faut que les gens le comprennent, le mandat a été... On a demandé au Tribunal pénal international de poursuivre tous les crimes qui ont été commis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Deux aspects ont disparu du travail du Tribunal. Le premier aspect, c'est l'enquête sur l'attentat. C'est-à-dire, c'est la France qui se retrouve aujourd'hui en...

[09' 32'']

Raphaël Kahane : L'avion du président Juvénal Habyarimana qui a été détruit.

[09' 35'']

Charles Onana : Les procureurs ont dit que l'attentat du 6 avril ne relevait pas de la compétence du TPIR. Ce qui est complètement faux. La deuxième chose, c'est que Carla Del Ponte m'a confié en

2005, dans son bureau à La Haye, que Paul Kagame avait interdit qu'elle puisse investiguer sur les crimes qui ont été commis par le FPR. Quand il y a une guerre comme celle qui s'est déroulée en 1994, vous avez deux camps. Donc il y a un camp qui commet des crimes et nécessairement l'autre qui commet des crimes.

[10' 05'']

Raphaël Kahane : [Brouhaha] La France était dans quel camp, d'après vous ?

[10' 09'']

Charles Onana : Mais je vais répondre, je vais répondre. [S'adressant à Maria Malagardis] Soyez polie, je ne vous ai pas agressée, donc calmez-vous. Sur les banques, ça fait plusieurs années, comme elle dit, qu'il y a eu des révélations. Donc, là, il n'y a pas de révélations. La question fondamentale est de savoir : pourquoi maintenant ? Pourquoi, alors que ces informations sont disponibles sur... Et que la principale source qui a donné des informations c'est Human Rights Watch. Et je rappelle que Human Rights Watch a donné des tas de fausses informations sur l'implication du gouvernement intérimaire dans le génocide, et puis d'autres informations.

[10' 54'']

Raphaël Kahane : Donc vous mettez en doute l'achat d'armes ?

[10' 55'']

Charles Onana : Il y a par exemple le Crédit Lyonnais qui était impliqué également...

[10' 57'']

Raphaël Kahane : Qui était la banque du pouvoir hutu.

[10' 58'']

Charles Onana : Voilà. Mais pourquoi ne pas avoir porté plainte contre le Crédit Lyonnais ?

[Fin de la transcription à 11' 01'']

SECONDE PARTIE :

<http://www.france24.com/fr/20170629-debat-partie-2-genocide-rwanda-plainte-bnp-paribas-role-france-sherpa>

[Début de la transcription à 08' 41'']

Charles Onana : [Brouhaha] Qui a tué, qui a tué ? [...]

[08' 50'']

Charles Onana : Human Rights Watch que vous citez tout à l'heure cite les crimes commis par le FPR. Pourquoi vous ne les poursuivez pas? Ça ne vous intéresse pas ? [...]

[09' 04'']

Charles Onana : La Radio Muhabura... La CIA a récupéré les bandes de Radio Muhabura. Je sais où elles se trouvent les bandes de Radio Muhabura. [...]

[09' 18'']

Raphaël Kahane : La Radio des Mille Collines, c'est un fait qui est connu, qui a même été jugé en France...

[09' 20'']

Charles Onana : Radio Mille Collines, c'est une radio qui a été créée suite à l'existence de Radio Muhabura, radio du FPR. [...]

[09' 34'']

Raphaël Kahane : On parle d'appels quotidiens au meurtre sur des critères ethniques ! [...]

[09' 41'']

Charles Onana : Vous savez, quand il y a une guerre, vous avez... Le problème, dans toute cette histoire, c'est qu'il n'y a rien. On vous dira même que le FPR n'a jamais commis de crimes. Alors qu'il y a des documents. Amnesty International a publié en 1994 un rapport mentionnant les crimes commis par le FPR. Pourquoi ces crimes-là ne vous intéressent pas ?

[10' 03'']

Maria Malagardis : Parce que ce sont des crimes de guerre.

[10' 04'']

Charles Onana : Ce sont des crimes de guerre... [geste]. [...]

[19' 44'']

Raphaël Kahane : Qu'avez-vous vu, justement, dans ces archives ?

[19' 45'']

Charles Onana : Ce que je découvre, c'est que le gouvernement intérimaire, qu'ils accusent d'être un gouvernement génocidaire... Je rappelle quand même qu'il y a eu un certain nombre de ministres de ce gouvernement qui ont été acquittés. Il n'y a aucune de ces personnes qui va le dire. Alors, ce gouvernement qui voulait effectivement commettre un génocide, comme ils le disent, a appelé les Nations unies. Depuis le mois d'avril. Et il a été délogé de Kigali, le 12. Il a quitté Kigali parce que le FPR était en train de menacer. Donc, il y a eu des pressions importantes au sein du Conseil de sécurité, y compris sur la France, pour que la France adopte des résolutions qui étaient faites pour sanctionner ce gouvernement. C'est-à-dire que le gouvernement intérimaire, qui évidemment, vous vous doutez bien... Vous êtes en train de commettre un génocide, et vous appelez les Nations unies pour venir voir ce que vous êtes en train de faire ? Vous avez la MINUAR qui est sur place, et aucun rapport de la MINUAR ne dit ce que vous êtes en train de dire. Aucun. Strictement aucun rapport. Donc, à un moment donné, on comprend que le FPR était en situation de gagner la guerre sur le plan militaire. Les Etats-Unis ont appuyé, Madeleine Albright a dit : « Il ne faut pas intervenir au Rwanda ». Voilà

pourquoi les massacres vont se dérouler pendant deux mois sans que personne n'intervienne. Et lorsque la France décide d'intervenir, le 22 août [sic]...

[21' 02'']

Raphaël Kahane : Ce qui explique qu'une très large majorité des victimes sont tutsi ?

[21' 03'']

Charles Onana : Qui l'a dit qu'une très large majorité des victimes sont tutsi ? Il y a deux professeurs américains qui viennent de faire une enquête actuellement au Rwanda, ils ont découvert... Ils sont partis de cette hypothèse, et ils sont arrivés à la conclusion différente.

[Fin de la transcription à 21' 10'']